



REGLEMENT ECOLE DE TENNIS CENTRE SPORTIF DE COLOGNY

1. Description

Le Centre Sportif de Coligny vous propose une Ecole de tennis établie sur 32 séances se déroulant de fin août à fin mai (correspondant aux périodes scolaires).

Les cours sont conçus et organisés dans le but de favoriser et de développer l'apprentissage du tennis aux enfants de 5 à 18 ans.

2. Matériels

Chaque élève doit posséder le matériel suivant : raquette de tennis, chaussures de tennis et tenue vestimentaire adaptée à l'activité, bouteille d'eau, casquette pour l'été.

3. Comportement et attitude

Pour le bon déroulement des cours de tennis les élèves sont tenus de montrer un intérêt à l'activité ainsi que le plaisir d'apprendre et de pratiquer.

Un comportement respectueux envers le professeur et les autres élèves est exigé. En cas de non-respect de ce code de conduite le C.S.C. pourra exclure l'élève du cours.

4. Inscription et paiement

Le formulaire d'inscription doit être bien rempli et signé par un des parents ou un représentant légal de l'enfant.

Le paiement est à effectuer dès la confirmation de l'inscription, seules les inscriptions réglées seront validées.

5. Annulation et remboursement

- 30 jours et plus avant le début des cours : avant remboursement moins CHF 30.00 taxe administrative.
- Moins de 30 jours remboursement à 50%
- Moins de 5 jours aucun remboursement

6. Vacances et absences

Pas de cours pendant les vacances scolaires. Les vacances scolaires sont établies et communiquées par le C.S.C. en début d'année.

Les absences ne sont pas remboursées. (Maladies, accidents, déménagement etc...)

En cas de longue absence et sur présentation d'un certificat médical, un remboursement partiel sera étudié.